



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTES DU MAIRE
DE LA VILLE DE LOISON-SOUS-LENS

Objet : Délégation de fonctions à un Conseiller Municipal Délégué – Madame Tressy FROUCHART épouse MICELI

Le Maire de Loison-sous-Lens,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026,

Considérant que pour la bonne administration des activités communales, il convient de donner délégation à Madame Tressy FROUCHART épouse MICELI,

ARRÊTE :

Article 1 : A compter du 1^{er} mai 2026, Il est donné délégation à Madame Tressy FROUCHART épouse MICELI, Conseillère Déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants :

- La médiation citoyenne et la régulation des conflits de voisinage

A ce titre, elle assurera :

- La gestion courante des dossiers relevant de la compétence « La médiation citoyenne et la régulation des conflits de voisinage »
- La représentation de la commune dès lors que le sujet porte sur la compétence « La médiation citoyenne et la régulation des conflits de voisinage »

Article 2 : Le présent arrêté de délégation ne porte que sur la préparation et le suivi des dossiers dans les matières déléguées et n'accorde pas de délégation de signature.

Article 3 : Madame Tressy FROUCHART épouse MICELI exercera cette fonction auprès de Monsieur Jérôme VANDESVEL, 5^{me} Adjoint au Maire chargé du Logement et de l'Urbanisme.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le recours peut être formé via la plateforme dématérialisée Télécours accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée. Une ampliation sera également transmise :

- Au représentant de l'Etat
- Au comptable public

Fait à Loison-sous-Lens, le 28 avril 2026.

Notifiée à l'intéressée le



Le Maire,

Fabrice TREPCZYNSKI